

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

REGARD CONVERTIBLE (Part H : FR0007389853)

Cet OPCVM est géré par PRO BTP FINANCE, Société de Gestion de Portefeuille du Groupe PRO BTP
L'OPCVM est coordonné et soumis au droit français

Objectifs et Politique d'investissement

Cet OPCVM a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Exane ECI-Euro sur l'horizon de placement recommandé (supérieur à 2 ans).

Regard Convertible est investi essentiellement (minimum 60%) en obligations convertibles et obligations échangeables en actions de la zone Euro. Des obligations convertibles ou échangeables en actions libellées en une autre devise que l'euro peuvent accessoirement faire partie de l'actif. L'OPCVM recherche en permanence l'optimisation du couple rendement risque via la gestion de la convexité des différentes expositions (la convexité implique qu'en cas de baisse ou de hausse de l'action sous-jacente, l'obligation convertible adopte un comportement de marché proche respectivement des obligations ou des actions). Les obligations convertibles doivent avoir une sensibilité action suffisante pour bénéficier de l'évolution de l'action sous-jacente. De son côté, la composante taux permettra par son aspect protecteur d'amoinrir fortement un éventuel repli des marchés actions.

Le processus d'investissement est réalisé à partir de trois types d'analyses :

-Macro-économique : une appréciation du cycle économique à travers les différents indicateurs avancés et les différentes statistiques est réalisée afin de déterminer les secteurs d'activité qui tireront profit du cycle.

-Micro-économique : au sein de chaque secteur identifié, une sélection des sociétés qui offrent le meilleur potentiel de valorisation est effectuée.

-Technique : évaluation des caractéristiques techniques du gisement sélectionné afin de se positionner sur les convertibles mixtes offrant le maximum de convexité.

L'OPCVM n'a pas vocation à détenir des actions, les actions issues d'une conversion pourront être détenues pendant un délai maximum de 3 mois.

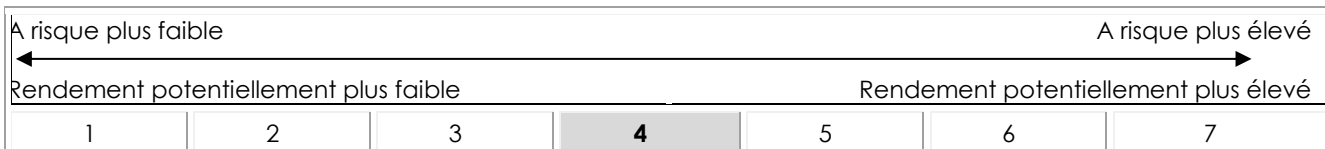
Dans le but de gérer sa trésorerie, l'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, externes ou non à PRO BTP FINANCE.

L'OPCVM pourra intervenir dans la limite d'une fois l'actif net, sur des marchés règlementés organisés ou de gré à gré afin de couvrir le risque de change, couvrir le risque de taux, couvrir le risque de marché action, et enfin mettre en place des équivalents convertibles afin d'optimiser la diversification du portefeuille. L'OPCVM peut emprunter temporairement des espèces dans la limite de 10% son actif et réaliser toutes opérations d'acquisition (10% maximum de l'actif net) et cession (100% maximum de l'actif net) temporaires d'instruments financiers, notamment des pensions.

L'OPCVM capitalise ses revenus.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM est classé dans la catégorie 4, niveau reflétant le risque du marché des obligations convertibles.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- o Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- o Risque de liquidité : dans le cas où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peuvent entraîner d'importantes variations du marché.

- o Risque de contrepartie : Mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.
- o Impacts des techniques de gestion, notamment des Instruments Financiers à Terme : Le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme et/ou les opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres.

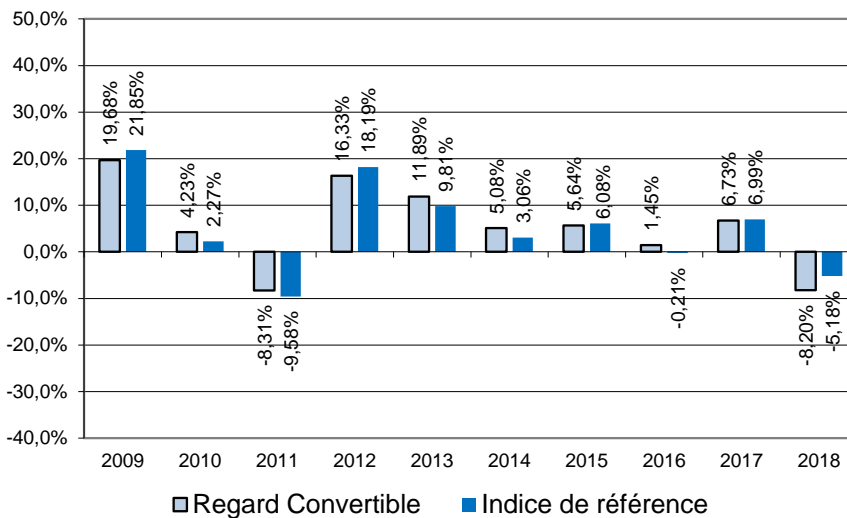
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,10%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	N/AN/A

* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 et 13 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.probtpfinance.com

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.
Création de l'OPCVM : 19 juin 1985
Création de la part H : 19 juin 1985
Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Informations pratiques

- **Dépositaire** : BNP PARIBAS Securities Services
 - **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS
 - **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.
- Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller ou du Centre des impôts. La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.probtpfinance.com Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2019.